

Pièce D – Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

1. LES STATIONS

1.1. Le concept

Les « arrêts bus » seront implantés en face à face pour donner ainsi un effet « station ». L'objectif de cette disposition est de marquer et différencier les lignes BHNS d'une ligne classique de bus, en apparaissant de manière régulière et repérable tout au long de l'itinéraire de ces futures lignes structurantes du réseau de transport en commun de l'agglomération angoumoisine.

Les quais, les abris et la plate-forme revêtue de béton constituent à eux trois un espace urbain singulier, où les usagers convergeront, attendront, observeront, se rencontreront ou le traverseront. Le traitement de la station par l'emploi de matériaux spécifiques la différenciera de l'espace public environnant, et ce quel que soit le niveau d'aménagement retenu, pour apparaître comme un lieu de connexion reliant transversalement les deux « rives » de la rue, de l'avenue ou du boulevard. L'infrastructure sera « rehaussée » par la perception d'une volumétrie apparente, qui s'appréhendera par la présence de quatre candélabres aux consoles horizontales bornant les angles de ce « territoire rectangulaire ».

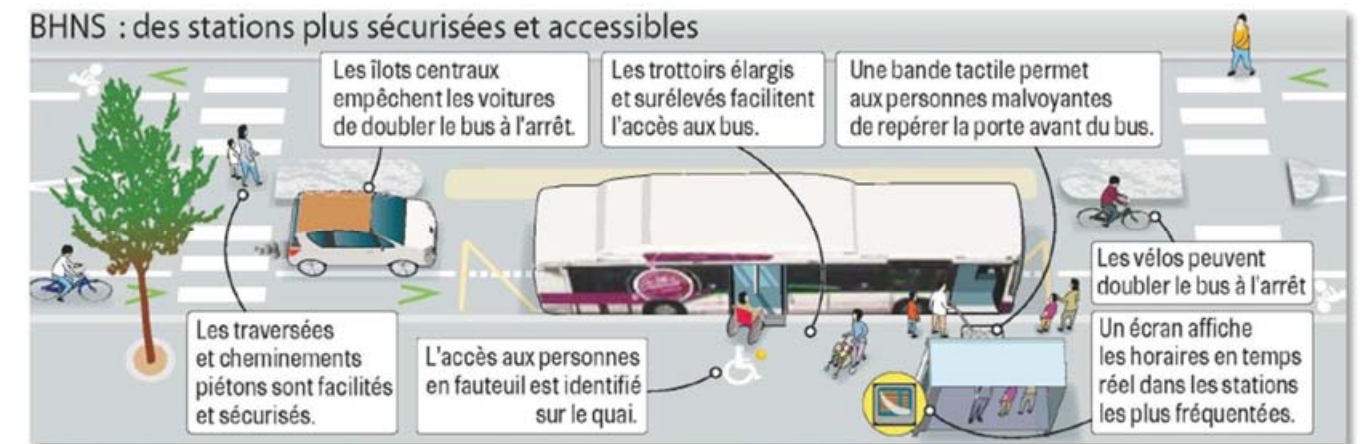
De par son emprise (45 m de long pour environ 15 m de large pour une station double), son aménagement spécifique, son usage totalement dédié au transport en commun, ce lieu sera bien à appréhender comme une station.

LE CONCEPT STATION



Source : TETRARC

Principes des stations sécurisées et accessibles du BHNS



1.2. La sécurité et le confort

Sur chacun des quais, une bande de circulation de minimum 1,50 m sera libre de tout obstacle. Les émergences, en dehors de cette bande de circulation, autres que celles dédiées à l'exploitation du BHNS sont proscrites. Les passages-piétons seront implantés 5 mètres en amont du BHNS en arrêt, pour en sécuriser les deux traversées, reportées aux extrémités du plateau.

La protection des usagers aux éléments naturels sera assurée par des abris, dont le linéaire de couverture sera en rapport avec la fréquentation de la station.

Pour le confort des usagers, deux positions d'attente sont satisfaisantes au travers d'un mobilier au design spécifique, qui permettra aux usagers d'être soit debout appuyés, soit assis.

Selon les secteurs et les possibilités d'aménagement, la largeur du terreplein central (TPC) pourra varier (0,3m, 1,5 m ou 3 m).

1.3. L'accessibilité

Les stations sont conçues en vue d'une accessibilité aisée : traversées et cheminements piétons facilités, trottoirs et élargis et surélevés pour rendre aisé l'accès au bus, identification des zones d'accès pour les personnes en fauteuils roulants, bande tactile au sol pour le repérage de la porte avant du bus par les personnes malvoyantes. La bordure d'accostage biaisée réduira la lacune d'accostage, pour faciliter l'accès des personnes à mobilités réduites (PMR) aux bus.

1.4. La signalétique

Les stations seront les aménagements marquants du projet et permettront de distinguer les lignes du BHNS des autres lignes classiques du réseau de transport en commun. Elles seront dotées d'équipements d'information de l'usager (ligne, nom de la station, horaire de passage du prochain bus,...).

1.5. Le mobilier

■ Le banc et l'appui ischiatique

Le banc et l'assise-debout, mobiliers permettant de créer un confort d'attente sur une station BHNS, s'intégreront parfaitement à l'architecture globale souhaitée. L'ergonomie de ces éléments permettra une bonne qualité d'attente du voyageur.

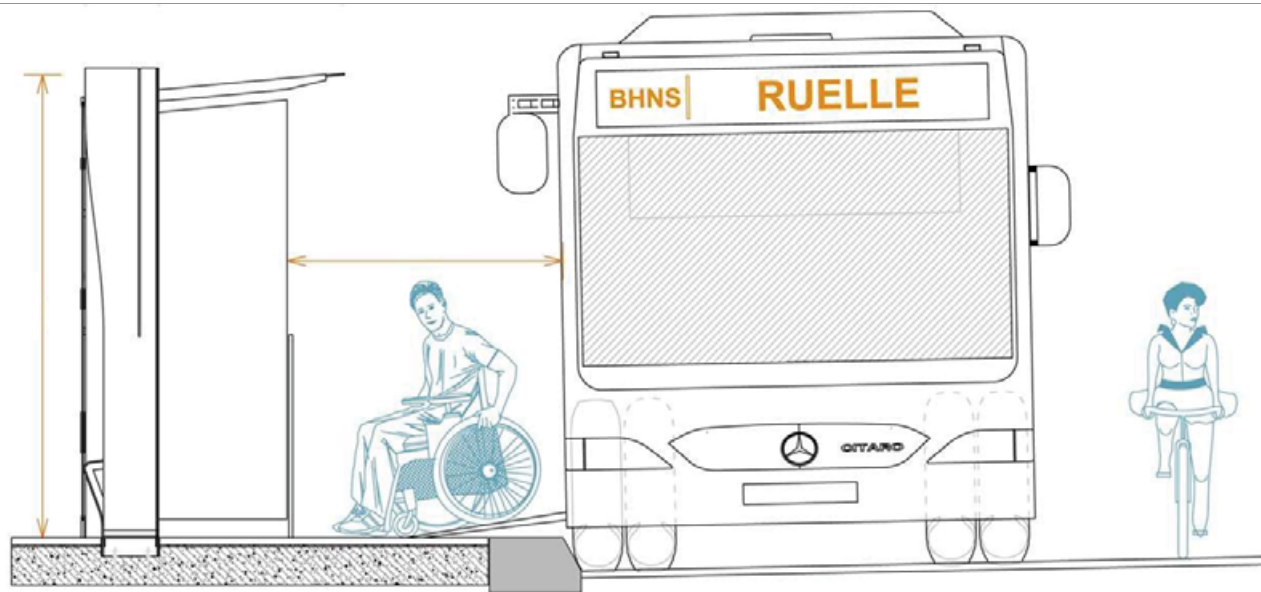
■ La corbeille

La corbeille dans sa conception sera en cohérence avec les autres éléments de la station et répondra à la réglementation « Vigipirate », en laissant la vue sur son contenu.

■ L'aubette

L'abri bus sera positionné de telle sorte à être fixé au niveau de la bande d'implantation du mobilier spécifique de la station, laissant ainsi un passage libre entre la paroi latérale et le nez de quai. La toiture vitrée ou non permettra d'abriter les voyageurs.

L'AUBETTE



Source : TETRARC

1.6. Les revêtements

Le calepinage de dalles constituera l'écriture commune à toutes les stations. Il s'inspire de celui relevé sur les trottoirs du centre-ville d'Angoulême qui propose une pose à 45°. En revanche, la nature des matériaux s'adaptera au contexte urbain de chaque station.

En secteur historique de la ville d'Angoulême, les revêtements retenus pour les quais ont été choisis en concertation avec les acteurs concernés. Leurs coloris s'harmoniseront avec celui des bordures existantes en centre-ville.

LES ELEMENTS DE LA STATION



STATION AVEC TPC 30cm.



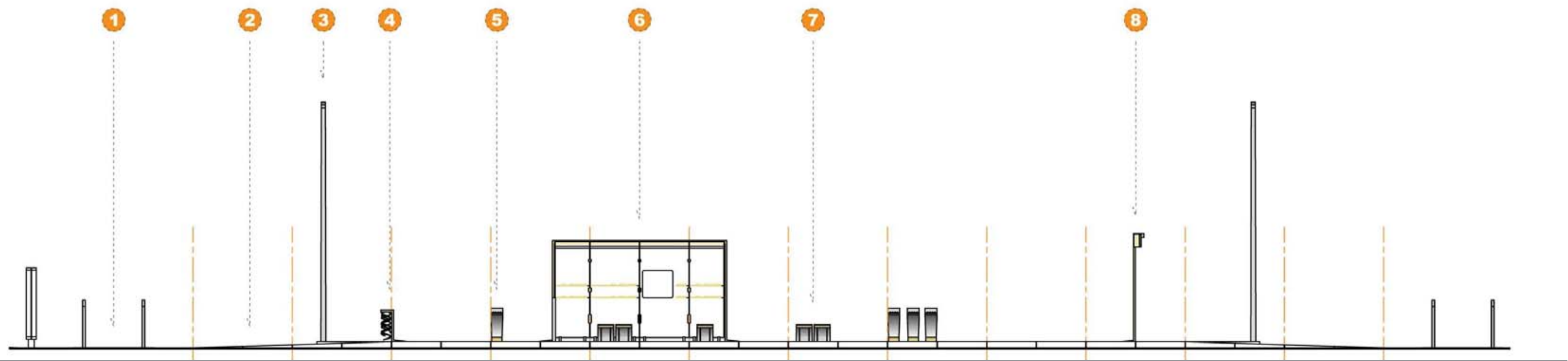
STATION AVEC TPC 150cm.



STATION AVEC TPC 300cm.

- 1- Le passage-piéton, vue de 0.00 entre le trottoir et la voie ;
- 2- La rampe sur 5 m de long, montant 18cm ;
- 3- Les 4 candélabres Led gérant l'éclairage réglementaire de la station ;
- 4- La corbeille

- 5- Les appuis ischiatiques ;
- 6- L'auvette de protection des voyageurs ;
- 7- Les bancs ;
- 8- Le Totem, support de signalétique, d'information et d'éclairage urbain.



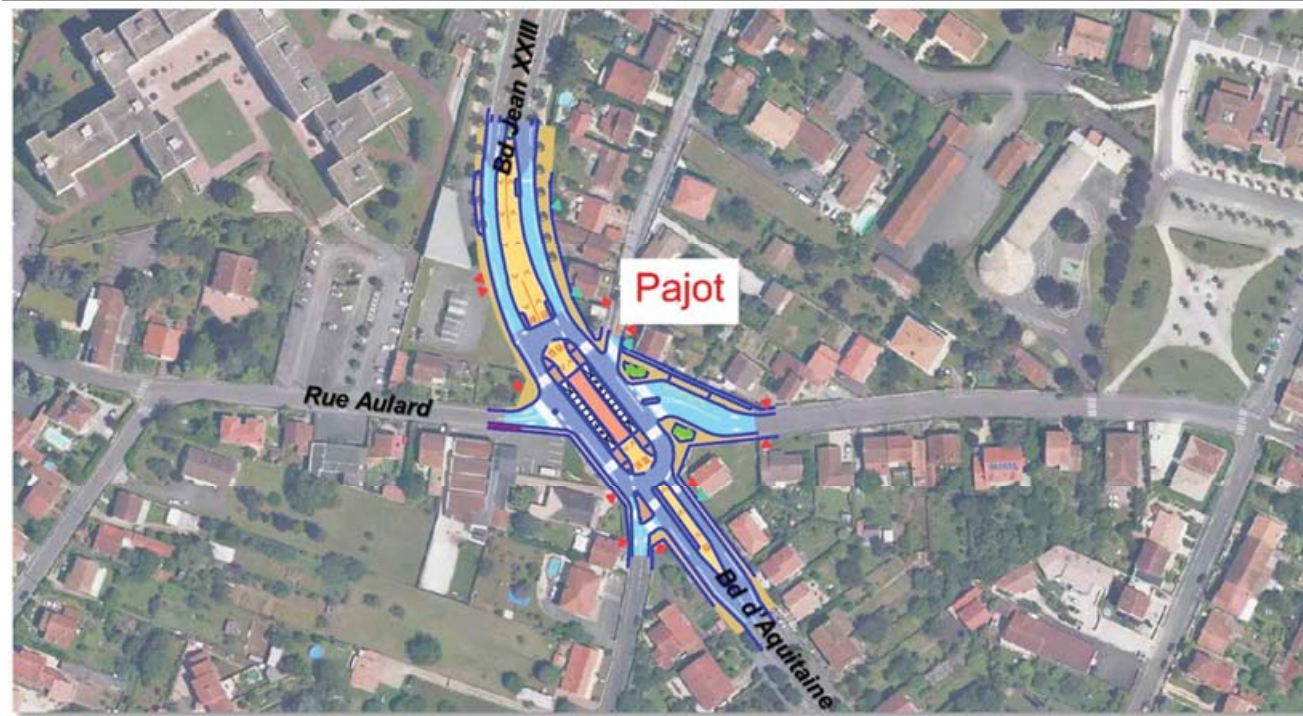
Source : TETRARC

2. Les carrefours

En dehors des tronçons traités en niveau 1 d'aménagement, le projet intègre le retraitement de neufs carrefours sur l'ensemble de deux lignes.

Parmi eux, le carrefour boulevard Jean XXIII/boulevard d'Aquitaine/rue Alphonse Aulard sur la commune d'Angoulême est un de ceux qui subiront les aménagements les plus importants dans le sens où il intégrera en son centre la station Pajot (ligne B).

CARREFOUR BOULEVARD JEAN XXIII/BOULEVARD D'AQUITAINE/RUE AULARD



Source : SCE/TETRARC

3. Les parkings relais

Trois parkings relais (P+R) seront aménagés sur l'itinéraire de la ligne A et y présenteront une capacité de 480 places :

- **P+R « Espace Carat »** implanté sur la commune de L'Isle-d'Espagnac, au niveau du Parc des expositions « Espace Carat ». Ce P+R sera localisé à proximité immédiate de la RD 1000, favorisant ainsi efficacement le report modal des véhicules particuliers vers le BHNS. Sa réalisation s'effectuera plus précisément sur l'emprise du parking existant de l'Espace Carat. Le P+R présentera une capacité de 179 places en journée, qui seront remises à disposition du Parc des expositions lors de manifestations se déroulant en soirée ;

P+R « ESPACE CARAT »



Source : SCE/TETRARC

■ **P+R «Nord »** implanté également sur la commune de L'Isle-d'Espagnac, La ligne A voit son tracé quitter le boulevard Maréchal Juin pour emprunter la rue Victor Hugo et rejoindre la commune de Ruelle. A la croisée de ces deux voies, en amont du carrefour et en lien direct avec la station s'implante le P+R « Nord » qui captera efficacement les usagers venant du Nord de l'Agglomération et souhaitant rejoindre le centre-ville d'Angoulême en empruntant la ligne A du BHNS. Son accès contrôlé se fait depuis le Boulevard Maréchal Juin par l'intermédiaire d'un tourne-à-gauche. La capacité de ce P+R sera de 100 places ;

■ **P+R « Hôpital-Girac »** implanté sur la commune de Saint-Michel, à proximité du carrefour Girac. Implanté à proximité du giratoire Girac, où converge la R D910 qui dessert la commune de La Couronne et connecté directement à la RN 10 par la RD1000, le P+R « Hôpital-Girac » captera plus largement les usagers du Sud-Ouest de l'agglomération. Son accès se fait depuis la RD1000 et par l'intermédiaire d'un giratoire existant intégré au site de l'hôpital. Il intègrera dans son périmètre la station hôpital, qui garantira des échanges piétons sécurisés entre deux modes de transport, automobile et bus. La capacité de ce P+R sera de 201 places.

P+R « NORD »



Source :: SCE/TETRARC

P+R « HÔPITAL-GIRAC »



Source : SCE/TETRARC

Un parking relais (P+R) sera aménagé sur l'itinéraire de la ligne B :

- **P+R « Les Trois Chênes »** implanté sur la commune d'Angoulême, à proximité du cimetière des Trois Chênes. Le parking relais, localisé au droit du giratoire de la rue du Basseau (D72), sera aisément accessible depuis la RN10 pour les usagers souhaitant passer du mode véhicules particuliers au mode transport en commun. La station Verrazano, proche du P+R, sera la station d'échanges permettant aux usagers de rejoindre le centre de l'agglomération en BHNS. La capacité de ce parking relais est de 46 places. L'implantation envisagée de ce P+R est indiquée sur l'illustration suivante.

La réalisation du parking relais « Hôpital-Girac s'effectuera sur l'emprise d'un parking existant du centre hospitalier. Afin de pallier les places perdues pour l'activité de l'hôpital, un parking sera aménagé dans le cadre du projet en limite Sud-Ouest du centre hospitalier le long de la voie créée pour le bus.

Ce nouveau parking présentera une capacité de 203 places (Cf. illustration ci-après).

P+R « LES TROIS CHENES »



Source : SCE/TETRARC

PARKING DE COMPENSATION PREVU AU SUD-OUEST DE L'HOPITAL DE GIRAC



Source : SCE/TETRARC